

## FLASH EDT

### 09/01/2020

## Taux Accident du travail AT/MP 2020 pour les entreprises de travaux agricoles et forestiers

Les taux collectifs « accident du travail – maladie professionnelles » - Taux AT/MP sont fixés pour les activités agricoles après consultation du Conseil Supérieur de la Protection sociale agricole. La FNEDT est membre du CSPSA. Ils sont repartis par codes « risque » liés aux activités.

Pour 2020, les taux concernant nos branches professionnelles sont les suivants :

TAUX AT 2020  
Evolution du taux AT

	2020	2019	Ecart
310 Sylviculture	4.79	4.98	0.19-
330 Exploitation de bois	8.91	9.06	0.15-
400 Travaux agricoles	3.29	3.14	0.15

Ces taux seront effectifs après publications des arrêtés correspondant.

Pour toute information : Erwan Charpentier [e-charpentier@e-d-t.org](mailto:e-charpentier@e-d-t.org)